

Marion Grandvincent <grandvincent.marion@gmail.com>

Votre forfait Navigo Annuel

1 message

Agence Navigo Annuel <gestion@agencenavigoannuel.fr> À : GRANDVINCENT.MARION@gmail.com

14 mai 2018 à 15:36

Bonjour,

Le prélèvement du contrat Navigo Annuel n° : 21349314_2 dont vous êtes le payeur a été rejeté.

Pour éviter le blocage de cette carte Navigo Annuel,

nous vous invitons à régulariser la situation au plus vite. Pour cela, vous pouvez:

- soit nous contacter au : 09 69 39 22 22 (appel non surtaxé). Pensez à vérifier auparavant que votre compte est approvisionné, et à nous appeler muni de votre carte bancaire.
- soit vous rendre sur votre espace personnel sur le site http://www.navigo.fr, rubrique " Je gère ma carte".

Pour mémoire / information :

- le prélèvement intervient vers le 3 du mois et sert à payer le mois qui débute ; il n'est pas possible de modifier cette date
- le prélèvement est préparé entre le 15 et le 20 du mois précédent ; si des modifications sont intervenues sur votre contrat Navigo Annuel après cette date (changement de coordonnées bancaires, changement de zones,...) elles seront compensées le mois suivant
- pour tout changement de coordonnées bancaires, nous vous invitons à le faire en agence commerciale ou comptoir RATP (muni d'un RIB) ou à envoyer votre RIB par courrier à l'Agence Navigo Annuel, en rappelant le n° du contrat concerné.

Références :

contrat n°: 21349314_2

titulaire: MARION GRANDVINCENT

n° de titulaire : 21349314

Cordialement, Pierre CHALAIN Votre conseiller Navigo Annuel

Agence Navigo Annuel TSA 16606 95905 CERGY PONTOISE CEDEX 9 gestion@agencenavigoannuel.fr Tél.: 09 69 39 22 22 (appel non surtaxé)